



DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans**, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, sont des habitudes de santé à adopter et à renouveler **tous les 2 ans**.

En Indre-et-Loire, le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test immunologique pour le dépistage organisé du cancer colorectal.

Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.



LA MAMMOGRAPHIE :

Lorsque vous recevez l'invitation, prenez rendez-vous chez le radiologue agréé de votre choix, en Indre-et-Loire ou ailleurs et remettez lui l'invitation le jour de l'examen. Il vous donne une première interprétation, si votre mammographie est normale elle sera relue au **CCDC** par un deuxième radiologue afin d'assurer un dépistage de qualité.

En Indre-et-Loire, **62,8%** des femmes participent à ce dépistage organisé. Depuis 2003, plus de **2500 cancers** du sein ont déjà été diagnostiqués grâce à ce dépistage.



LE TEST IMMUNOLOGIQUE :

Lors d'une consultation chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début, la lettre d'invitation adressée par le CCDC. Selon votre niveau de risque face au cancer colorectal, il vous remettra le nouveau test à réaliser à votre domicile ou vous orientera vers un gastroentérologue.

En Indre-et-Loire, environ **35,4%** de la population participe au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, **735 cancers** ont été diagnostiqués et des **polypes** ont été retirés **chez 3960 personnes**.

Participation dépistage cancer du sein		Participation dépistage cancer colorectal	
Dans votre canton : VOUVRAY	64%	Dans votre canton : VOUVRAY	43%
Dans votre commune : CHANCEAUX SUR CHOISILLE	70%	Dans votre commune : CHANCEAUX SUR CHOISILLE	47%

Depuis 2010, le CCDC est en charge du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.

- Le **frottis cervico-utérin** est recommandé de **25 à 65 ans tous les 3 ans** après 2 frottis normaux à 1 an d'intervalle. Le CCDC incite les femmes non dépistées depuis 3 ans à consulter leur médecin traitant, gynécologue ou sage-femme pour se faire dépister.

Participation dans votre canton : 85%

Participation dans votre commune : 78%

- La **vaccination préventive** contre les papillomavirus entre **11 et 14 ans** (rattrapage jusqu'à 19 ans) est également un moyen de prévention contre le cancer du col de l'utérus.

PARLEZ-EN À VOTRE MÉDECIN TRAITANT

ou

Contactez le CCDC

02 47 47 98 92

www.ccdc37.fr